



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine

Question écrite n° 6442

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la recherche biomédicale française. Aujourd'hui, la recherche biomédicale française équivaut au tiers de celle réalisée en Californie. Une enquête réalisée par l'Institut Necker de Paris dresse un bilan peu flatteur de la communauté scientifique française en charge des sciences du vivant. À peine une centaine de chercheurs et une dizaine de grands instituts sont véritablement de classe internationale et en mesure de rivaliser avec les grands centres universitaires américains ou anglo-saxons. Trois raisons principales expliquent ce déclin qui s'est amplifié au cours des cinq dernières années : le manque de moyens financiers, la création et le maintien d'équipes ou de laboratoires n'ayant pas la taille critique et le défaut d'évaluation des chercheurs publics, dont la productivité et la créativité sont inférieures à celles de nos concurrents. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'elle envisage de mettre en place pour la recherche biomédicale française afin qu'elle rattrape son retard en la matière.

Texte de la réponse

Des analyses récentes (étude Futuris « La recherche publique dans le domaine biomédical en France, analyse quantitative et éléments de diagnostic », mai 2008) ont souligné les difficultés rencontrées par la recherche biomédicale et en santé dans notre pays, notamment à la suite des études comparatives réalisées avec d'autres pays (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne). Le paysage de la recherche biomédicale et en santé en France est en restructuration. Au-delà des pistes d'amélioration touchant les opérateurs de recherche (grands organismes, universités) et les démarches de programmation et de financement de la recherche, la question est posée des orientations générales qui peuvent être données à la recherche biomédicale et en santé. Afin que le ministère chargé de la santé soit à même de jouer pleinement son rôle d'orientation, dans ce domaine, un comité ministériel d'orientation de la recherche a été mis en place le 25 mars 2008. Ce comité, présidé par le professeur Didier Houssin, réunit les cinq directions principalement concernées : direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), direction de la sécurité sociale (DSS), direction générale de l'action sociale (DGAS), direction générale de la santé (DGS). Le résultat de ces travaux a vocation de s'intégrer dans les réformes déjà mises en place de la recherche (loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche), de l'université (loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et des missions enseignement-recherche-référencement-innovation (MERRI).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6442

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6091

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9350